

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N° 17/022

Gestion du fonds de minoration

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- Vu la délibération n° 16/033 du Conseil d'Administration du 11 mars 2016,

Considérant :

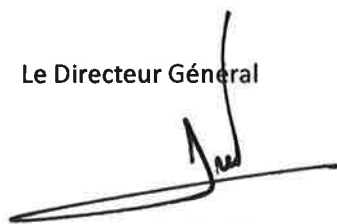
- que la délibération du 11 mars 2016 a fixé un certain nombre d'orientations relatives à la gestion du fonds de minoration et a notamment précisé que, le conseil d'administration ayant délibéré sur le montant total prévisionnel des minérations foncières à mobiliser dans le cadre des conventions passées dans l'année, il peut réajuster cette enveloppe en cours d'année au vu d'un rapport analysant les raisons de l'évolution constatée,
- que le conseil a fixé en mars 2016, pour les conventions opérationnelles qui seront approuvées en 2016, un montant de référence des minérations foncières qui a été réajusté en cours d'année pour atteindre 27 M€,
- que le montant prévisionnel des minérations sur conventions opérationnelles approuvées en 2016 a atteint en définitive 23.46 M€,

Sur proposition du Président,

Décide :

Le montant de référence, prévisionnel, des minérations foncières prévues au titre des conventions opérationnelles approuvées ou à approuver en 2017 est fixé à 20 M€.

Le Directeur Général



Jean GUILLET

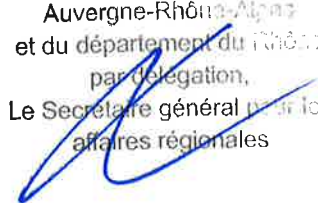
Le Président du Conseil d'Administration



Dino CINIERI

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

13 MARS 2017



Guy LÉVI